

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

Date de la convocation**31 mai 2022*****Date d'affichage de la délibération*****Adoptée à l'unanimité****Séance du 31 MAI 2022**

L'an deux mille vingt et deux le mardi trente-un mai à dix-huit heures quinze le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire ; M Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; M Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; M Christian BADLOU ; Conseillers Municipaux.

Représentés : M Lucien BEAUZOR par M. Bruno FELICIANNE
M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT

Absents : Mme Clara RIGAH ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Pierre ALBINA ; M Didier MARICEL ; M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI
Mme Annick ABELA ; M. Florent TREIL

DELIBERATION N°2022/05/66**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION
STADE LAMENTINOIS**

Afin de promouvoir le développement des activités physiques, sportives et culturelles, la ville de Lamentin fourni des aides aux associations et clubs locaux par le biais d'aides diverses (mises à disposition de personnels, d'installations et de matériels).

Ces aides peuvent également prendre la forme de concours financiers (subventions de fonctionnement, subventions exceptionnelles et spécifiques).

Aussi, dans le cadre de la convention d'objectifs signée entre l'association « Stade Lamentinois » et la ville, les engagements des parties ont permis à l'association de connaître

une année riche en résultats. Ces résultats ont eu pour conséquences des dépenses exceptionnelles (déplacement, fourniture...).

Afin de faire face à ces dépenses, la ville de Lamentin propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7 000 € sept mille euros à l'association « Stade Lamentinois »

Le conseil Municipal

Considérant l'intérêt général que constitue la mission du tissu associatif à travers ses actions, ses projets et son implication sur le territoire,

Considérant la nécessité et l'intérêt de la commune de l'accompagner dans ses objets pour un bien-être de la cité,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'Attribuer une subvention de sept mille euro à l'association « Stade Lamentinois». Cette subvention est consentie pour l'aide au fonctionnement de l'Association conformément au contrat d'objectif qui sera établi et accepté par les deux parties,

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour, signer tous actes et documents, d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Jocelyn Sapotille over a blue official stamp. The stamp is a pentagon with a circular emblem in the center. The emblem features a coat of arms with a crown on top and a banner below. The text around the emblem reads "MAIRIE DE LAMENTIN" at the top and "97129 REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom. The name "Jocelyn SAPOTILLE" is printed in blue ink below the signature.

Jocelyn SAPOTILLE